

Un bricolage filial

Louis-Daniel Godin

Number 323, Spring 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90467ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Godin, L.-D. (2019). Review of [Un bricolage filial]. *Liberté*, (323), 55–55.

Un bricolage filial

LOUIS-DANIEL GODIN

L'histoire est simple: deux jeunes amoureux, Bernard et Gaëtane, choisissent d'unir leurs patronymes respectifs et de répondre au double nom de Lamarche-Vadel. Elle est étudiante en philosophie, il est magasinier aux Presses universitaires de France, emploi obtenu grâce aux relations du père. Ils se rencontrent en 1968 alors que l'autorité politique et sociale est lourdement remise en question; l'avenir de Bernard se redessine au contact de Gaëtane, il est engagé par un éditeur marxiste, bientôt étudiant et ensuite poète reconnu. Le père, catholique intégriste fortement attaché aux valeurs bourgeoises, ne peut accepter le chemin emprunté par le fils. Le double nom se présente comme le fruit et l'emblème d'une désaffiliation, «la genèse d'une filiation à venir». Dans son premier récit, la philosophe et essayiste Gaëtane Lamarche-Vadel livre les détails intimes et politiques de cette renomination; l'histoire du nom et l'histoire sous le nom. Elle nous offre son récit en fragments dans une écriture sobre, ponctuée de réflexions plus philosophiques que poétiques sur la question du nom propre: sa fonction, sa valeur artistique et légale.

En France, il est encore d'usage pour les femmes de prendre le nom de leur mari. Il est bon de se rappeler que le Québec est à ce jour la seule province canadienne où les deux époux sont tenus de conserver leur propre nom de famille, une fois mariés. C'est sous ce nom qu'ils doivent exercer leurs droits civils. Les luttes féministes ont conduit les sujets à repenser la manière de s'inscrire dans une généalogie. Le nom de famille composé attribué à l'enfant est ici le signe de ce droit acquis dans les années 1980 pour une femme de donner, elle aussi, son nom. La pratique est maintenant en baisse. Sans doute fallait-il attendre une génération pour prendre acte du défi qui consiste à choisir un nom à son enfant lorsqu'il y en

a maintenant quatre à transmettre, et ainsi relancer la question de l'alliage complexe entre aspirations féministes et désir de transmission dans un ordre social patrilinéaire.

Toutefois, *Le double nom* rend compte d'un bricolage filial différent et illicite, une «imposture juridique» (aussi bien dire une fiction) qui consistait pour un homme à s'approprier le nom de son épouse. «Le droit a dicté la voie [...]. Le double nom n'existe pas sinon comme infraction à la loi», rappelle Lamarche-Vadel. L'adoption du double nom entre époux relève d'une excentricité poétique revendiquée par eux, qui n'aura pas trouvé d'issue légale pour se réaliser. Il aura fallu pour cela une autre «renommée», artistique et savante. «Ils se sont placés à la lisière du droit, substituant à la toute-puissance du nom-du-père, qui transmet le nom, la toute-puissance du désir qui inaugure une existence.» Bernard Lamarche-Vadel est décédé aujourd'hui et il laisse derrière lui une œuvre considérable que l'on imagine aussi habitée par cette question. Quelques fragments nous sont livrés ici: «Le nom: un trou de serrure par lequel les hommes se reconnaissent masqués, quand habiterons-nous vraiment nos masques?», «Il devait mourir dans la vie, car il a voulu connaître la science de son nom.»

Le désir de se renommer n'est pas nouveau, certes, mais on se dit qu'il prend une tonalité particulière à une époque où le refus de l'ordre patriarcal se manifeste de plus en plus sur le plan du langage. Au nom de la reconnaissance des identités, singulières et plurielles, on refuse les assignations qui viennent «d'en haut» (le genre en est une) et qui pendant longtemps organisaient le lien social sans opposition. On entend bien sûr les hauts cris de ceux à qui répugne ce penchant qui annoncerait la fin de la civilisation. Il n'y a qu'à penser à l'Académie française,

GAËTANE
LAMARCHE-VADEL

LE DOUBLE NOM
VERTICALES, 2018, 126 P.

qui lançait un signal d'alarme pour nous prévenir des dangers de l'écriture épicienne, assimilant de manière prévisible le réaménagement de la langue à sa destruction: «Devant cette aberration "inclusive", la langue française se trouve devant un péril mortel, ce dont notre nation est comptable devant les générations futures.» Rien de moins...

Peut-on refuser la prévalence du masculin dans la langue et soutenir la part d'altérité et de transcendance que l'acte de nomination suppose? Je crois que oui. La question est actuelle et il est dans l'ordre des choses que les artistes la posent. Car au fond, qu'est-ce qu'un nom? Le signifiant qui nous inscrit dans une histoire familiale ou bien le terme sous lequel une communauté nous reconnaît? Les deux voies sont pensables et effectives: «La renommée artistique peut aisément surpasser la pérennité du nom toujours menacé d'extinction», «Les fantaisies dans le nom réparent des blessures, potentialisent des existences.» La littérature a toujours permis la réinvention de la langue que l'on nous a transmise et à laquelle le nom propre semble nous raccrocher. Si «kafkaïen» désigne aujourd'hui la posture d'un sujet soumis à une loi arbitraire et absurde, c'est bien parce que le fils Kafka a transfiguré le nom du père en le marquant sans le savoir de son propre symptôme. Produire une œuvre, c'est toujours une tentative de faire reconnaître une parole inédite à partir d'un matériau que l'on peut façonner, mais que l'on ne saurait abandonner – au risque de devenir inintelligible. «Lamarche va d'aille», ont-ils inscrit sur leur faire-part de mariage, ironisant sur un tel désir de s'opposer à une convention sociale à laquelle ils se sont pliés malgré tout. Cet ouvrage nous rappelle que la littérature est l'espace d'un «faire avec» la langue, comme Gaëtane et Bernard ont «fait avec» le nom du père. (L)